

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

CATHERINE HUGONET

Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes Occitanie

Jeudi 22 novembre 2018

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Au travail, à la maison, dans l'espace public...

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919

**RÉAGIR
PEUT TOUT
CHANGER**



STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

#NeRienLaisserPasser

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

CHIFFRES CLES VIOLENCES 2017

- 219 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint sur une année
- 3 sur 4 déclarent subi des faits répétés
- 8 sur 10 déclarent avoir été également soumises à des atteintes psychologiques et/ou des agressions verbales
- Moins d'1 victime sur 5 déclare avoir déposé plainte
- Près de la moitié des victimes n'a fait aucune démarche auprès d'un.e professionnel.le ou d'une association

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Sommaire

- Introduction
- Chiffres clés de l'égalité F/H – les violences faites aux femmes
- L'action de l'État en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes (nationale, régionale)
- L'actualité du 25 novembre 2018 en Occitanie

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

CHIFFRES CLES VIOLENCES 2017

Plaintes et constatations par les services de police et de gendarmerie

- 112 000 victimes de violences commises par leur partenaire ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie (plaintes, signalements, constatations transmis à l'autorité judiciaire)
- 88 % des victimes de violences commises par le partenaire enregistrées par les services de police et de gendarmerie sont des femmes
- Parmi les faits connus des forces de sécurité, les actes commis par le conjoint ou l'ex-conjoint représente 2/3 des violences volontaires
- 1/3 des viols concernant une victime femme majeure

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Le 25 novembre : « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes »

En 1981, lors des « Premières rencontres féministes d'Amérique latine et des caraïbes », des militantes pour les droits des femmes ont choisi la date du 25 novembre comme journée de lutte contre les violences, en mémoire de **trois soeurs** dominicaines engagées contre la dictature, **Patría, Minerva et María Teresa Mirabal**, connues dans la clandestinité sous le nom de « Las Mariposas » (papillons).



Emprisonnées à plusieurs reprises, victimes de tortures, violées, les trois militantes furent assassinées, le 25 novembre 1961, sur les ordres du chef de l'Etat dominicain, Rafael Trujillo. Dans une résolution du 17 décembre 1999, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé le 25 novembre **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**. L'ONU invite les gouvernements, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des actions pour sensibiliser l'opinion au problème des violences faites aux femmes.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

CHIFFRES CLES VIOLENCES 2017

Réponse pénale

- Près de 70 000 auteurs présumés ont été impliqués dans des affaires de violences entre partenaires traitées par les parquets en 2017
- 23 900 ont fait l'objet de poursuites, 2 300 ont accepté et exécuté une composition pénale, 16 300 ont bénéficié d'un classement sans suite dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites
- 17 600 auteurs ont été condamnés pour des violences sur leur partenaire ou ex partenaire
- 96 % sont des hommes

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

... dans l'espace public...

Proportion de femmes ayant été victime de violences sexuelles et/ou harcèlement au travail

1 sur 5



Source : enquête Rip pour le Défenseur des droits, 2015.

... dans les études

Proportion de femme et d'hommes victimes de harcèlement sexuel dans le cadre des études dans les 12 derniers mois



68 000



45 000

Source : enquête Virage 2015 exploitation du SSMDS 2018.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Principales actualités

- « Grande cause » du quinquennat (mesures en cours de réalisation)
- Adoption du projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles (1^{er}/08/18) + appel à projets national
- Plan de lutte contre les violences conjugales, sous l'égide du Premier ministre (1er/10/18)

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Les violences se poursuivent tout au long de la vie

Part des femmes et des hommes victimes de violences sexuelles au cours de leur vie

14,5 %



soit 85%

entre 0-14 ans

3,9 %



83%

entre 0-14 ans

Champ : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans résidant en France métropolitaine.
Source : Ined, enquête Virage 2015.

Une augmentation des victimes qui portent plainte

Taux de plaintes pour viols et agressions sexuelles entre 2016 et 2017

Plaintes pour viols

+12%



+10%

Plaintes pour agressions sexuelles

Champ : France métropolitaine.
Source : SSMDS - State des crimes en droits enregistrés par la police et la gendarmerie.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Les orientations de la grande cause nationale du quinquennat

L'élimination des violences faites aux femmes

- Mettre en place un signalement en ligne pour les victimes de violences par un policier 24h sur 24 et 7 jours sur 7
- Favoriser une coopération renforcée entre les structures d'accueil et les forces de police et gendarmerie pour que les dépôts de plainte puissent aussi se faire dans ces centres
- Former les professionnels de santé pour un questionnement systématique sur les violences faites aux femmes et le harcèlement
- Création de 10 unités de consultations psycho-traumatiques en 2018 (en métropole à titre pilote) avec prise en charge de ces soins par la sécurité sociale
- Mettre en place dans les unités médico-judiciaires (UMJ) un système de recueil de preuves sans dépôt de plainte

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Chiffres clés des violences faites aux femmes en Occitanie

Violences sexistes et sexuelles

En 2016, en Occitanie, 16 personnes sont décédées dans le cadre de violences de couple, dont 13 femmes et 3 hommes, ce qui représente un taux de 0,2725 pour 100 000 habitants (taux national : 0,2022).

Sur 22 699 appels au 3919, le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, 1932 émanaient de la région Occitanie, soit 8,5% des appels nationaux

La prostitution :

En Occitanie, les associations des départements dans lesquels la prostitution est la plus importante et visible ont été en contact avec 1 900 femmes environ.

Dans les départements où la prostitution n'est pas apparente, celle-ci se révèle résiduelle, mouvante, et s'exerce surtout sur Internet.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Les orientations de la grande cause nationale du quinquennat

Sur le lieu du travail

- Renforcer l'inspection du travail
- Mettre en place des cellules d'écoute dédiées au harcèlement, aux violences, aux discriminations
- Développer une application numérique pour faciliter l'assistance aux victimes de cyber-harcèlement et cyber-violences

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Les orientations de la grande cause nationale du quinquennat

Le renforcement de l'arsenal répressif

- Créer un délit d'outrage sexiste concernant le harcèlement de rue et dans l'espace public
- Étendre le délai de prescription de 20 à 30 ans, en particuliers pour les personnes mineures
- Comblent un vide juridique en instaurant une limite d'âge en deçà de laquelle une personne mineure n'est pas réputée consentante.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Agissement sexiste

Définition : «Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant».

Exemples : Blagues sexistes, termes péjoratifs liés aux femmes ou aux hommes, injonctions à la « féminité » ou à la « virilité », faire des commentaires humiliants ou désobligeants fondés sur le sexe de la personne, etc.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Fonction publique

- En 2014, la Circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à lutte contre le harcèlement dans la fonction publique souligne la nécessité d'« impérieuses mesures de prévention en amont », ou encore le « devoir absolu de sanctionner et de prévenir ».
- En 2016, l'Article 7 de la LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, étend le délit d'agissements sexistes aux fonctionnaires. Les agissements sexistes sont désormais prohibés dans le statut général des fonctionnaires, à l'article 6 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
- En 2018, la Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique s'adresse notamment aux préfets de Région et de Département. La circulaire affirme que le temps de l'action est venu contre les violences sexistes et sexuelles, et qu'à ce titre les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité à jouer. Trois axes se dégagent : prévenir, traiter et sanctionner les situations de violences sexistes et sexuelles. Il est notamment demandé de « déployer à partir de 2018 un plan ambitieux de formation à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ».

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

PRIORITÉS DRDFE OCCITANIE

Prévenir et lutter contre toutes les formes d'agissements et de violences sexistes et sexuelles

- **Développer des programmes régionaux d'appui** à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (informations, sensibilisations,...)Relancer une plate-forme régionale pluri-institutionnelle d'observation des violences faites aux femmes
- **Renforcer la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et le harcèlement sexiste et sexuel dans tous les aspects de la vie quotidienne** : espaces publics, travail, transports, famille, couples,...etc.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

Fonction publique (suite)

« Les agissements de harcèlement portent gravement atteinte à la dignité humaine. Le respect des droits et libertés fondamentaux de la personne impose aux employeurs des trois fonctions publiques un devoir absolu de sanctionner et de prévenir de tels agissements ».

Est considérée comme agent ou agente victime, l'agent ou l'agente public, le ou la fonctionnaire stagiaire, toute personne en formation, en stage ou des candidates et candidats à un recrutement, à un stage.

La définition légale

Le harcèlement sexuel est défini de manière identique dans le code pénal, le code du travail et dans la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Ces textes en donnent une double définition : le harcèlement sexuel qui repose sur la répétition d'actes (1) et celui qui résulte d'une pression grave sur la victime dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle (2). Par ailleurs, une troisième définition du harcèlement sexuel découle du droit de la non-discrimination (3). En effet, en droit français le harcèlement sexuel est assimilé à une discrimination liée au sexe.

Extrait de la circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique.

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

PRIORITÉS DRDFE OCCITANIE

Prévenir et combattre les phénomènes prostitutionnels

Il s'agit notamment de :

- faciliter le repérage de femmes victimes, élaborer des outils de transmission et de repérage des situations de prostitution, et faciliter leur appropriation par les professionnels,
- sensibiliser à la prostitution des mineures qui à partir de 12 ans peuvent subir des pressions ou des menaces, en particuliers par leurs petits copains, en vue d'actes sexuels tarifés (dont échanges en nature),
- Inciter à agir sur les volets répressifs de la loi
- Mettre en place dans chaque département d'Occitanie la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des Êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (elle existe dans 9 départements sur 13)

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES- HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

LES AXES D'UN PLAN D'ACTION

I. PRÉVENIR

- 1.1. Élaborer une offre de formation
- 1.2. Informer et sensibiliser

II. TRAITER

- 2.1 définir et mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes (type « cellule d'écoute » + procédure de signalement type)
- 2.2 protéger et accompagner les victimes

III. SANCTIONNER

POLITIQUE PUBLIQUE « EGALITE FEMMES- HOMMES ET DROITS DES FEMMES »

JE VOUS REMERCIE

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Au travail, à la maison,
dans l'espace public...

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*

**RÉAGIR
PEUT TOUT
CHANGER**



STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

#NeRienLaisserPasser